# L'Ussacois







Bulletin municipal officiel de la commune d'**Ussac**

**N° 254 • Mai 2025**





**MAIRIE**

Du lundi au jeudi :
8h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
8h à 12h et 13h30 à 17h
Tél. 05 55 88 17 08
Fax : 05 55 88 36 50
Site Internet : www.ussac.fr
Courriel : ussacmairie@orange.fr

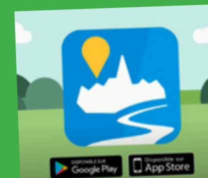
**BIBLIOTHÈQUE**

Mardi : 16h30 à 18h30
Mercredi : 15h30 à 17h30
Jeudi : 15h30 à 17h30
Vendredi : 16h30 à 18h30
Tél. 05 55 88 39 48
Mail : ussac.bibliotheque@orange.fr

**ACCUEIL DE LA MAIRIE MAISON DU DÉPARTEMENT**

Du lundi au jeudi :
8h à 12h et 13h30 à 17h30
Le vendredi :
8h à 12h et 13h30 à 17h
Tél. 05 19 07 83 50





## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

**Approbation du budget primitif 2025**

INVESTISSEMENT :

***Les prévisions budgétaires sont équilibrées en dépenses et en recettes à 2 698 843.63 €.***

### LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT LES PLUS IMPORTANTES (PROPOSITIONS NOUVELLES) HORS RESTES À RÉALISER QUI CORRESPONDENT AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGÉES NON MANDATÉES AU 31.12.2024, SOIT 916 628 € :

**AMENAGEMENTS URBAINS**

**807 783 €**




**ENFANCE-JEUNESSE**

**115 670 €**



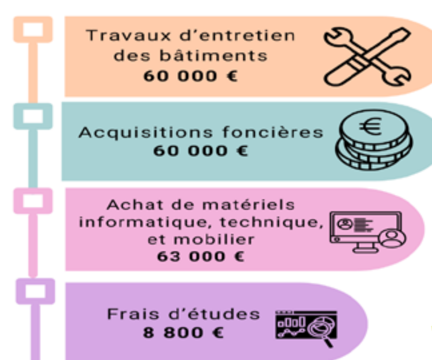

**SPORTS ET ASSOCIATIONS**

**281 222€**



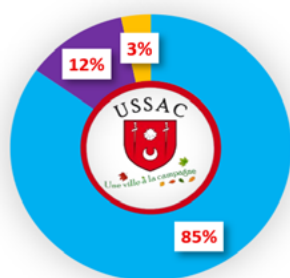

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**191 800 €**



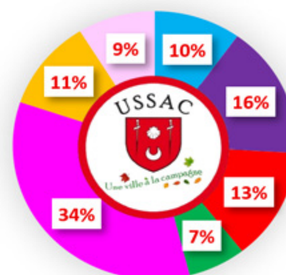

**Budget adopté à l'unanimité pour la deuxième année consécutive.**

**Dépenses d'investissement**
**2 698 844 €**




- Opérations d'équipement : 2 290 195 €
- Emprunts et dettes assimilées : 316 540 €
- Dépenses d'ordre : 92 109 €

**Recettes d'investissement**
**2 698 844 €**

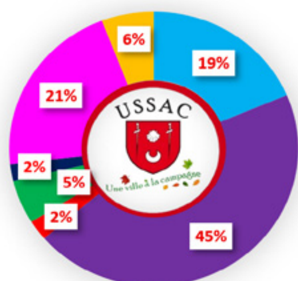



- Dotations et fonds divers : 267 080 €
- Affectation en réserves : 431 419 €
- Subventions d'investissement : 366 109 €
- Produits des cessions d'immobilisation et emprunts : 177 752 €
- Virement de la section de fonctionnement : 921 730 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections et patrimoniales : 296 655 €
- Solde d'exécution positif reporté : 238 099 €

FONCTIONNEMENT :

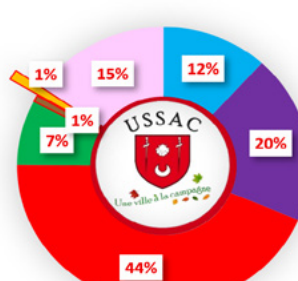
***Les prévisions budgétaires sont équilibrées en dépenses et en recettes à 4 396 822 € sans augmentation des taux d'imposition***

**Dépenses de fonctionnement**
**4 396 822 €**




- Charges à caractère général : 818 400 €
- Charges de personnel : 1 981 526 €
- Atténuation de produits : 104 838 €
- Autres charges de gestion courante et charges spécifiques : 226 076 €
- Charges financières : 87 596 €
- Virement à la section d'investissement : 921 730 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 256 655 €

**Recettes de fonctionnement**
**4 396 822 €**




- Produits des services et atténuation de charges : 515 737 €
- Impôts et taxes : 864 168 €
- Fiscalité locale : 1 923 588 €
- Dotations et participations : 332 753 €
- Recettes de produits spécifiques et de gestion courante : 32 783 €
- Recettes d'ordre : 52 109 €
- Résultat reporté : 675 684 €


Tirage en 2 200 exemplaires - Mai 2025 - N° 254 | Mairie - le Bourg 19270 USSAC - Internet : **www.ussac.fr** | Abonnement : 2 € par an pour 11 numéros
Directeur de la publication : Jean-Philippe BOSSELUT | Impression : Maugein imprimeurs - RCS B 825 680 119 | Brive Photos : Commune d'Ussac | Dépôt légal Janvier 2009



Publié le : 05/05/2025 10:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Ussac
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/29290

# l'Ussacois

## Conseil municipal du 08 avril 2025 (suite)

**Vote des taux d'imposition 2025**

Le budget 2025 est proposé sans variation des taux d'imposition des trois taxes locales. Cette option, approuvée à l'unanimité, s'inscrit dans la continuité de la politique fiscale menée depuis 2020 :

- taxe d'habitation : 7.18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82.45 %.

**Clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération « création d'une voie cyclable avenue du Riant portail du Midi »**

Afin de tenir compte de la consommation effective des crédits de paiement et de l'abandon du projet, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de clôturer l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération « création d'une voie cyclable avenue du Riant portail du Midi ».

**Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération « construction d'un accueil de loisirs sans hébergement »**

Compte-tenu du montant des crédits de paiement réalisés au 31/12/2024 et des soldes des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux restant à payer à cette date, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement affectés à l'opération « construction d'un accueil de loisirs sans hébergement ».

**Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération « PAB du Vergis »**

Compte-tenu du bilan des crédits de paiement réalisés au 31/12/2024 et de la réévaluation du coût d'opération de ce projet de travaux qui intègre l'aménagement du village du Vergis et celui de la Boulie, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement affectés à l'opération « PAB du Vergis ».

**Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'opération « construction d'un bâtiment associatif au parc des sports »**

Compte-tenu du bilan des crédits de paiement réalisés au 31/12/2024 et de la réévaluation du coût d'opération de ce projet en raison des évolutions des caractéristiques du bâtiment souhaitées par la maîtrise d'ouvrage, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement affectés à l'opération « construction d'un bâtiment associatif au parc des sports ».

**Mandat confié au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé**

Les employeurs publics territoriaux ont l'obligation, à compter du 1er janvier 2026, de contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques de santé. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mandater le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.

**Validation du tracé communal du schéma départemental de mobilités douces – « Plan Voies Vertes Pâles »**

Le schéma départemental des mobilités douces, « Plan Voies Vertes Pâles », concourt à répondre à l'intérêt toujours plus grand manifesté par les usagers à l'égard des modes doux de déplacement et de promenades et à la multiplication des initiatives et projets locaux d'itinérance douce. Le conseil municipal, a approuvé, à l'unanimité, le tracé du Plan Voies Vertes Pâles conduit par le conseil départemental ainsi que la convention de superposition d'affection correspondante.

**Convention d'implantation et d'usage de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.**

L'implantation de conteneurs semi-enterrés sur le parking de Saint-Antoine-Les-Plantades a été jugé opportun. Le conseil municipal, a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention d'implantation et d'usage de ces conteneurs.

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du 26 février 2025.

**Débat d'orientation budgétaire 2025**

Exercice obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire ne présente aucun caractère décisionnel. Il offre l'occasion d'engager une discussion sur les orientations générales du budget. Les prévisions de projet du budget 2025 s'établissent en fonctionnement à 4 396 822 €, et 2 698 844 €, en investissement. Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

**Modification du tableau des emplois**

Certains agents remplissent les conditions statutaires pour bénéficier permettant de bénéficier d'un avancement de grade. Un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet et un emploi d'agent de maîtrise principal à temps non complet (30h00 hebdomadaires) sont créés en conséquence au 1er juillet 2025. Adopté à l'unanimité (1 abstention).

**Acquisition amiable d'une parcelle de terrain située à Prugne (DL 160)**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité (1 abstention), l'acquisition à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain cadastrée DL 160, d'une contenance de 224 m2, située au lieudit « Prugne » en bordure de la Pourette, en vue des travaux d'aménagement publics engagés dans ce secteur.

**Acquisition amiable d'une parcelle de terrain située à Prugne (DL 157)**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité (1 abstention), l'acquisition à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain cadastrée DL 157, d'une contenance de 425 m2, située au lieudit « Prugne » en bordure de la Pourette, en vue des travaux d'aménagement engagés dans ce secteur.

**Acquisition amiable d'une parcelle de terrain située aux Combettes (DL 132p)**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité (1 abstention), l'acquisition à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain cadastrée DL 132 p, issue de la division de la parcelle cadastrée DL 132, d'une contenance de 75 m2 environ, située dans le secteur de la zone commerciale des Combettes en bordure de la Pourette, en vue des travaux d'aménagement publics engagés dans ce secteur.

**Convention de partenariat entre la commune et l'association départementale de protection civile de la Corrèze.**

Le territoire communal est exposé à plusieurs risques de sécurité civils, naturels, ou technologiques. Face à ces phénomènes potentiels et afin d'aider le maire à assurer sa mission d'appui aux populations en situation de crise, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat entre la commune et l'association départementale de protection civile de la Corrèze.

## TRAVAUX EN COURS

**« Eclairons demain » : une rénovation qui fait briller Ussac**



**La commune d'Ussac fait partie des 177 collectivités engagées** dans le programme départemental «Éclairons demain». Mis en place par la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), c'est un projet ambitieux qui a pour objectif de répondre aux défis écologiques, énergétiques et financiers des collectivités. Ce programme, qui se déroule sur une période de deux ans, de 2023 à 2025, consiste à remplacer les luminaires vétustes par des éclairages LED. À Ussac, 70 points lumineux ont été rénovés sur l'ensemble de la commune par l'entreprise INEO.

Avec «Éclairons demain», Ussac rejoint les nombreuses autres communes qui prennent des mesures concrètes pour un avenir plus durable. Grâce à cette initiative, la collectivité espère non seulement améliorer l'efficacité énergétique de son éclairage public, mais aussi sensibiliser les citoyens aux enjeux liés à la consommation responsable et à la protection de l'environnement.

Ussac a donc bénéficié de ce projet dans une volonté forte : prendre part à la transition énergétique tout en optimisant les coûts liés à la gestion de l'éclairage public. En plus des économies d'énergie, les luminaires LED garantissent une meilleure qualité d'éclairage et un entretien simplifié, offrant ainsi aux habitants une meilleure sécurité et un meilleur confort visuel.

**Abattage des arbres**

Plusieurs arbres sur divers axes communaux ont été élagués et abattus. C'est l'entreprise Dubois à Vitrac sur Montane qui a réalisé cette intervention en collaboration avec les services techniques communaux chargés du broyage et de l'évacuation des végétaux.

Les différents axes concernés étaient la rue de la Détente, le chemin de Bellevue, la Châtaigneraie et la Rode. Cette campagne a été réalisée suite à la dégradation de l'état des arbres qui constitue un réel danger en raison du risque de chute sur le domaine public communal.

Le coût total de l'opération s'élève à 5 530.00 € TTC.





## INFORMATION SUEZ















Publié le : 05/05/2025 10:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Ussac
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/29290

# L'Ussacois

## RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

La salle polyvalente n° 1 a accueilli la deuxième édition de la rencontre intergénérationnelle. Les enfants de l'accueil de loisirs « l'Imaginaire » ont rencontré leurs aînés en la personne des élus, des bénévoles des associations et des résidents de la commune pour partager un moment convivial. Au programme de cet après-midi ludique et récréatif : jeux de société, dessins, coloriages et confection de bracelets… Une très belle manière de renforcer les liens entre petits et grands en stimulant la créativité de chacun et la communication entre les générations. Pour clôturer cette journée fédératrice, un goûter a été offert par la mairie. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



Jeu de mime avec les enfants de l'accueil de loisirs et Catherine Lévêque Chevreuil adjointe au maire.



Des activités créatives avec madame Yvonne Boulle présidente de soie et couleurs.



Démonstration de couture avec madame Joëlle Goulmy adjointe au maire.



Les enfants attentifs aux explications de leurs aînés.

## INFORMATION MAIRIE ET MAISON DU DÉPARTEMENT (MDD)







**La mairie accueillera une animation de sensibilisation aux arnaques courantes et aux fraudes le mardi 20 mai à 14 h 30. Cette première session aura lieu dans la salle du conseil municipal.**

Des arnaques téléphoniques à celles en ligne en passant par les fraudes à domicile, cette initiative est gratuite et ouverte à tous (pas seulement aux habitants d'Ussac). L'objectif est de donner des clés aux citoyens pour agir en cas d'escroquerie. Il s'agit d'un temps d'échange et de partage avec des questions et des réponses pour chacun.

L'animation sera conduite par madame Julie Aubian, coordinatrice de la Maison du Département d'Ussac (MDD), monsieur Franck Chaumet, ASVP de la commune, et Monsieur Philippe Batista maire-adjoint en charge des technologies, de l'information, et de la communication.

*L'inscription est obligatoire soit auprès de la mairie : ussacmairie@orange.fr ou 05. 55. 88. 17. 08 - soit auprès de la MDD : maisondepartementussac@correze.fr ou 05.19. 07. 83. 50.*
*Places limitées (25 participants).*

## Groupe des élus de l'opposition « Construisons notre avenir à Ussac »



« Après un après-midi intergénérationnel joyeux réunissant les enfants et les aînés, le conseil municipal, lui, fût tendu. Monsieur Durot vous nous avez fait la lecture d'une litanie concernant votre analyse du budget de la commune. Lecture faite avec un soutien évident de l'ancien maire, présent à la séance, et des représentants de l'association « les Champs Tranquilles » (poignées de mains chaleureuses, clin d'œil…). Je rappelle que l'ancien maire a joué de son autorité pour s'opposer (malgré la loi) à la construction des logements sociaux, entraînant un coût de **880 552.00 €** pour la commune et donc pour les ussacois.

De plus, le comportement de cet ancien maire à l'encontre d'une employée municipale a alourdi le budget de la commune de **57 243.00 €**. En conséquence, la collectivité a été contrainte de rétablir les rémunérations de cet agent et c'est à nouveau le contribuable qui met la main à la poche. L'utilisation de l'argent doit être dénoncée. N'oublions pas les deux années COVID qui ont entraîné durablement tout le pays dans un marasme financier ».

**Je n'engage pas mes colistiers dans cette analyse.*

**Francine Pons**

## INFORMATION DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE




**Travaux au pont de la Mouillade (RD N° 170 E1)**

Dans le cadre du programme national visant à rétablir la libre circulation des espèces aquatiques dans les cours d'eau, le Conseil départemental avait engagé le chantier de restauration de la continuité écologique du Maumont. Les fortes intempéries de novembre 2024 ont alors gravement endommagé une partie du pont de la Mouillade, nécessitant d'importants travaux de réfection. Après une phase d'études techniques, **les travaux débuteront cet été et s'étaleront jusqu'au premier semestre 2026**, compte tenu de la complexité du chantier et des contraintes environnementales à respecter.

La solution retenue prévoit une reconstruction partielle du pont, en conservant son aspect traditionnel.

Une fois les travaux terminés, la circulation reprendra sur l'ouvrage.



*Des informations régulières seront diffusées dans le bulletin municipal.*

## RAPPEL INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE D'USSAC



**Inscriptions à l'école maternelle d'Ussac pour les enfants ayant atteint l'âge de trois ans avant le 31 décembre 2025.**

Les inscriptions sont enregistrées par madame Anne PRÉCIGOUT, directrice, **du mardi 11 mars au vendredi 16 mai 2025**. Vous pouvez prendre rendez-vous au 05.55.88.04.21. Avant de rencontrer madame la directrice, il convient de retirer une autorisation d'inscription auprès de la mairie (service accueil - Maison du Département). À cet effet, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile (de moins de trois mois) et de votre livret de famille.

Pour tout renseignement complémentaire au sujet des inscriptions scolaires, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie au 05.55.88.17.08 ou vous rendre sur le site internet **wwwussac.fr**.



Publié le : 05/05/2025 10:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Ussac
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/29290

# VIE ASSOCIATIVE !

articles rédigés sous la responsabilité des associations

## NOUVEAU À USSAC




### CAMION PIZZA

**« La Roulotte à Pizzas » est à Ussac depuis le 02 avril et sera présente tous les mercredis sur le parking de la boulangerie « La Mélodie des Saveurs » de 17h30 à 21h.**

« Vous pouvez nous joindre au **06 64 22 15 00** pour toutes commandes.
C'est avec plaisir et bonne humeur que nous vous accueillerons, afin de vous proposer une grande variété de pizzas, aux diverses saveurs, traditionnelles, gourmandes, originales. Il y en a pour tous les goûts. Afin de mieux vous servir, n'hésitez pas à passer commande dès 9 h 30 le matin. Vous pouvez également nous retrouver sur notre site facebook @roulotteapizzas.
Il vous est possible de choisir votre pâte, moelleuse ou fine sur demande ainsi que toutes vos bases : tomates, crème fraîche, barbecue, mexicaine, curry, moutarde américaine…
La Roulotte à Pizzas se déplace pour tout évènement : mariage, baptême, anniversaires, retrouvailles… À très bientôt ! »
*Patricia et Pascal de la Roulotte à Pizzas.*

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'USSAC

SECOUEZ VOS IDÉES ET APPRENEZ À DIALOGUER
DÉCOUVREZ L'ATELIER
PENSÉE PRATIQUE
Thème :
PUIS-JE ÊTRE SÛR, SI JE NE DOUTE PAS ?
JEUDI 15 MAI 20H30
Gratuit
Bibliothèque Ussac
Animé par Flavien Lange, philo-praticien
Réservation obligatoire au 05 55 88 39 48 ou ussac.bibliotheque@orange.fr
Philo'Nat 19
philonat19

### PAROISSE D'USSAC



**Le loto paroissial** a connu un beau succès au cours d'un après-midi très convivial. Merci aux généreux donateurs qui ont largement contribué au succès de cet évènement.

**Mois de Marie** : Comme tous les ans, nous prierons la Vierge Marie aux différentes croix des villages et lui confierons nos intentions : pour nos familles, nos défunts, nos malades, …

**Jeudi 1er mai** : ouverture à l'Eglise d'Ussac - **Vendredi 2 mai** : Prugne - **Lundi 5 mai** : Chaumont : les 2 croix - **Mardi 6 mai** : La Chanourdie - **Mercredi 07 mai** : Lacombe - **Lundi 12 mai** : Sirogne - **Mercredi 14 mai** : l'Aiguillon - **Jeudi 15 mai** : la Mouillade - **Lundi 19 mai** : le Chastang - **Mardi 20 mai** : les près du château - **Mercredi 21 mai** : Patau – **Lundi 26 mai** : avenue de la Pialouse - **Mercredi 28 mai** : Bouynat - **Samedi 31 mai** : clôture à la chapelle de Lintillac avec une procession à 20h.

### LOTO DE L'APE USSAC

L'Association des Parents d'Élèves (APE) a organisé son loto le samedi 12 avril dernier.
Dans une ambiance familiale et festive, la salle polyvalente était comble. En plus du loto traditionnel, des déclinaisons ont fait leur apparition. En effet, la quine corse et le jeu de la ficelle ont diverti petits et grands. Pour compléter le tout, un service de restauration était à disposition de chacun.



Des surprises étaient au programme de cette soirée loto !


Un public nombreux a répondu présent pour ce rendez-vous de l'APE Ussac.

### LE COCHONNET USSACOIS




Les championnats de la Corrèze 2025 de Jeu Provençal ont eu pour cadre, cette année, le parc des sports d'Ussac. Les samedi 19 et dimanche 20 avril, une centaine de doublettes se sont affrontées et les samedi 26 et dimanche 27 avril, une soixantaine de triplettes étaient présentes. Cette discipline très spectaculaire est en plein essor en Corrèze, avec plus de 200 joueurs à chaque championnat !

Les championnats suivent leurs cours sans performance particulière à noter de la part de nos joueurs.

Une mention tout de même à Magdalena et Tony Ladowitch qui ont réussi à se qualifier pour les phases finales de la doublette mixte. Les jeunes joueurs inscrits en nombre (9) cette année, font leurs classes, la maitrise du jeu vient avec la pratique !

## AGENDA

**MAI**

**Mercredi 07**
- Randonnée de 9 km à Allassac - Pouch - les Placeaux - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**Dimanche 11**
- Randonnée de 10.9 km à Saint-Julien-Maumont - Entre Maumont et Sourdoire - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**Mercredi 14**
- Randonnée de 7.3 et 3.5 km à Saint-Martin- la- Méanne / Saint-Bazile-de-la-Roche - Matin : les hameaux de Gramond - Après-midi : la tour du château de Saint-Bazile-de-la-Roche - Randonnée à la journée : rendez-vous à 8 h sur le nouveau parking de la salle polyvalente - (Repas au relais du Doustre à Rivière) –

**Dimanche 18**
- **Repas anniversaire du club de l'Amitié - Salle polyvalente n°1 à 12h.**

**Mercredi 21**
- Randonnée de 9.9 km à Saint-Clément - Sur les rails de Bussière - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**Dimanche 25**
- Randonnée de 11.5 km à Vigeois - Le bois Coutal - Commagnac - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente

**Mercredi 28**
- Randonnée de 9.1 km à Saint-Pardoux-l'Ortigier - Le huit des étangs - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**JUIN**

**Mercredi 11**
- Randonnée de 9.4 km à Sérilhac - Les crêtes - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**Samedi 14**
- **Gala de danse de l'association Danse et Loisirs.**

**Dimanche 15**
- Randonnée de 12.2 km à Meyssac - De grès et de calcaire - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**Mercredi 18**
- Randonnée de 9.2 km à Saillac- Circuit des alambics - Rendez-vous à 13h20 sur le nouveau parking de la salle polyvalente.

**Samedi 21**
- **Fête de la musique animée par les Gratteux Ussacois - Parc municipal des sports René Poignet.**

**Mercredi 25**
- Randonnée de 9.3 km et 6 km à Pandrignes -Matin : Ladignac sur Rondelles/Après-midi : circuit de la Gane - Rendez-vous à 8h sur le nouveau parking de la salle polyvalente (pique-nique dans le coffre).

**Samedi 28**
- **Soirée paëlla du comité des fêtes - Parc municipal des sports René Poignet à 20 h.**

**Dimanche 29**
- Randonnée de 12.7 km à Saint-Jean-Ligoure - De Chalucet à Solignac - Rendez-vous à 8h sur le nouveau parking de la salle polyvalente (pique-nique dans le coffre).

**Lundi 30**
- **Don du sang - salle polyvalente n°1 - de 15h30 à 19h.**

**Les balades du mardi (environ 6 km) avec peu de dénivelé se font en semaine paire selon les conditions météo. Rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente à 13h30 pour un départ à 13h40 les 13 mai, 27 mai, 10 juin et 24 juin.*

## ÉTAT-CIVIL

**NAISSANCES :**
À BRIVE, le 21 mars 2025 de Angelyka, au foyer de Stazio LECOEUR et de Manon ASTARIE.
**Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité au bébé.**

**MARIAGES :**
À USSAC, le 19 avril 2025, de Tristan HAMZAOUI et de Anaïs ARTEIL.
**Tous nos vœux de bonheur aux époux.**

**DÉCÈS :**
À BRIVE, le 26 mars 2025, de Sylvie NOUVIAN, âgée de 58 ans.
**Toutes nos condoléances aux familles.**

*Toute erreur ou omission est toujours possible, merci de bien vouloir nous la signaler.*

BAC DE TRI

Publié le : 05/05/2025 10:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Ussac
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/29290